

Service émetteur : Délégation Départementale de l'Hérault
Unité Prévention et Promotion de la Santé
Environnementale (PPSE)
Affaire suivie par : Catherine MOREL
Courriel : ARS-OC-DD34-SANTE-ENVIRONNEMENT @ars.sante.fr
Téléphone : 04 67 07 20 03
Réf. : CM-22-002-cm-PAO-Marseillan modif 4 PLU.docx
Date :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue du Général de Gaulle
34340 MARSEILLAN

Objet : projet de modification n°4 du PLU

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez mon avis sur la Modification N °4 du PLU de votre commune.

Celle-ci a pour objet d'apporter des ajustements au PLU de Marseillan et notamment :

- Augmentation du pourcentage de logements sociaux dans les zones UA, UC, UD, 1AU et 2AU du PLU ;
- Précision du nombre de niveaux et modification des hauteurs maximales admises dans les zones UA, UC, UD et 1AU du PLU ;
- Protection du cachet de la silhouette des constructions bordant le port de Marseillan-ville


Les perspectives démographiques envisagées par la ville de Marseillan à l'échéance du P.L.U. (horizon 2030) sont d'environ 12 200 habitants, soit environ 4 400 habitants supplémentaires par rapport à 2009 (conformément au SCOT du Bassin de Thau).

La modification n°4 du PLU ne modifie pas les orientations du PADD du PLU approuvé le 4 juillet 2017.

Je n'ai pas d'objection à formuler sur cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

P/ le Directeur Général et par délégation
P/ le Délégué Départemental
L'Ingénieur du Génie Sanitaire ,



Christine RICOUX

Copie : DDTM STU